

République Française
Département : SEINE-ET-MARNE

Arrondissement : Meaux

JAIGNES - COMMUNE

Séance du mercredi 08 avril 2026

Délibération N° DE_2026_019

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	11
Date de la convocation : 03/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	2
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie, Salle du Conseil), sous la présidence de Achille HOURDÉ.

Présents : Achille HOURDÉ, Samia ALLEM, Jean-Luc MATHIEU, Paulo GONCALVES-LOPES, Sylvie PÉNARD, Grégory NOGUERA, Dorothee DAMAGNEZ, Catherine ZYCH

Représentés : Eloi BOUILLARD représenté par Grégory NOGUERA, Dominique GOUVENOT représentée par Achille HOURDÉ, Julien BAUBIGEAT représenté par Catherine ZYCH

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean-Luc MATHIEU est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués représentant la commune à l'assemblée spéciale du syndicat mixte AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du syndicat mixte AGEDI et notamment les dispositions relatives à la composition de l'assemblée spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du syndicat mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'assemblée spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Jaignes au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte d'AGEDI ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions (C.Zych et J.Baubigeat)

Désigne en qualité de représentant titulaire : Jean-Luc MATHIEU et en qualité de représentant suppléant : Dominique GOUVENOT

Autorise monsieur le maire à notifier la présente délibération au syndicat mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Achille HOURDÉ
Président de séance



Jean-Luc MATHIEU
Secrétaire de séance



DE_2026_019